

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

COMMUNIQUE

Le Conseil Supérieur de l'Education rejette la grille horaire élèves des Bac Pro en 3 ans

Le Conseil supérieur de l'Education (CSE) convoqué le mercredi 17 décembre était le premier après l'annonce par M. Darcos du report d'un an de la réforme des lycées.

Pour FO, ce recul constitue un important succès qui ne peut qu'encourager les personnels à faire valoir leur exigence du retrait des décrets Darcos et du Service Minimum d'Accueil (SMA) dans le premier degré, de la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans dans l'enseignement professionnel et d'abandon de la « mastérisation » des concours de recrutement.

Concernant le point à l'ordre du jour, la grille horaire élèves des classes de baccalauréat professionnel en 3 ans, FO a souligné que cette « réforme » :

- entraînait la réduction de 25% des enseignements dispensés aux élèves menaçant des milliers de postes de professeurs,
- programmait la disparition des classes de Brevet d'Etudes Professionnelles,
- renforçait l'autonomie des établissements, contradictoire à la valeur nationale des diplômes et des formations,
- annualisait les obligations de service des enseignants contre laquelle les professeurs de lycée professionnel avaient fait massivement grève en 2000.

Pour ces raisons, FO a voté contre le projet d'arrêté présenté par le ministère. Il constate que le ministre n'a pas réussi a obtenir un vote favorable puisque le projet ministériel a été rejeté par 18 voix contre, 12 pour, 7 abstentions et 9 refus de vote.

Le ministre doit maintenant tirer toutes les conclusions de ce vote et, à l'instar de la réforme des lycées, retirer la généralisation des bac pros en 3 ans.

Le recul du ministre sur la réforme du lycée, le rejet des horaires élèves des classes de baccalauréats professionnels en 3 ans renforcent la volonté de la FNEC FP – FO d'agir avec les personnels pour faire valoir les revendications et de réaliser l'action commune chaque fois que les conditions sont réunies.

Montreuil, le 17 décembre 2008